



Schneider Electric SE change les règles !!! Suite et FIN

Suite de notre information du 7 décembre 2017 sur les futurs « WESOP (plan augmentation de capital réservé aux salariés avec décote de 15% sur le fond actionnariat) » où Schneider SE souhaitait à sa convenance pouvoir limiter le montant maximum d'abondement pour tous les pays bénéficiaires sans (*même*) tenir compte de la rémunération (moyenne) et du coût de la vie locale (pays). **UNE ABERRATION !**

Après 4 réunions d'urgence, et sous la contrainte (la législation imposait un accord avant la fin d'année), nous sommes arrivés à nous mettre d'accord sur un consensus.

Sauvegarder votre **abondement de 1404€** dans tous les cas de figure !

Pas Info sociales de la part de la direction ??? sur le sujet...peut-être pas suffisamment vendeur ???

Un avenant devra être négocié **chaque année** avec les Organisations Syndicales.

La principale donnée étant l'enveloppe maximum que souhaite consacrer «S» en France » à l'abondement sur le WESOP. (Celui-ci étant très régulier sur les 5 dernières années, nous avons le recul nécessaire pour estimer si celle-ci peut couvrir les demandes. En découleront 2 hypothèses) ?

Rappel : Cette enveloppe ne concerne **QUE** l'augmentation de capital

☞ Hypothèse n° 1 : **Année sans WESOP**

Application du tableau ci-dessous :

Investissement minimum de 2108€ pour un abondement maximum (possibilité de versements volontaires de mars à décembre + une ou plusieurs périodes de versements exceptionnels)

T r a n c h e s	Schneider Monétaire	Schneider Energie Solidaire	Schneider Diversifié	Schneider Dynamique	Fond Actionnariat	
↓	Taux d'abondement	Taux d'abondement	Taux d'abondement	Taux d'abondement	Taux d'abondement	Total max
De 0€ à 700€ (10€ mini par fond)	1 0 0 %	1 0 0 %	1 0 0 %	1 0 0 %	1 0 0 %	7 0 0 €
Au-delà de 700€ et dans la limite de 1404€ d'abondement	0%	0%	0%	0%	50%	7 0 4 €
Limite d'abondement	7 0 0 €	7 0 0 €	7 0 0 €	7 0 0 €	1 4 0 4 €	1 4 0 4 €

☞ Hypothèse n° 2 : **Année avec WESOP Mondial**

- ✓ pas de signature d'avenant → Retour hypothèse n° 1
- ✓ signature d'avenant → Augmentation de capital avec décote sur le fond actionnariat de 15%

Application du tableau ci-dessous :

Investissement minimum de 2712 à 3010€ pour un abondement maximum (possibilité de versements volontaires de juillet à décembre + une ou plusieurs périodes de versements exceptionnelles)

	Schneider Monétaire	Schneider Energie Solidaire	Schneider Diversifié	Schneider Dynamique	Fond Actionnariat	Fonds relais	
Tranches ↓	Taux abondement	Taux abondement	Taux abondement	Taux abondement	Taux abondement	Taux abondement	Abondement max
De 0€ à 700€ (10€ mini par fond)	100%	100%	100%	100%	100%	85%	700€
Au-delà de 700€ dans la limite de 1404€ d'abondement	0%	0%	0%	0%	50%	35%	704€
Limite	700€	700€	700€	700€	1 404€	1 404€	1 404€

Hors WESOP (juillet à décembre) →

← WESOP

A titre d'exemple pour 2018, un avenant a été signé donc applicable pour cet exercice

- Enveloppe d'abondement maximum de 11M d'€ (depuis 2011 le plus fort abondement consommé sur un wesop a été de 10,2M d'€)
- 1^{er} seuil d'écrêtement à 800€ (variable chaque année d'augmentation de capital) avec en moyenne depuis 6 ans 12000 souscripteurs et des effectifs en baisse chaque année. **Jusqu'à là risque zéro !**
- 2^{ème} seuil 1404€ : 2 solutions possibles
 - ↳ L'enveloppe de 11M d'€ est suffisante et tous les souscripteurs sont servis
 - ↳ L'enveloppe de 11M d'€ est insuffisante et tous les souscripteurs se voit « écrêtés »
 - ❖ Pour notre exemple, écrêtement à 1300€

LES DEUX PRINCIPAUX CAS DE FIGURE POUR L'HYPOTHESE 2 :

Un salarié disposant d'une enveloppe d'intéressement et participation de 4000€

Cas N°1

- ❖ Plus de versements volontaires de janvier à juin
- ❖ Le salarié décide de placer la totalité dans le WESOP
 - ✚ Les 700 premiers € → donnent 595€ d'abondement
 - ✚ Les 2014€ suivant donnent 705€ d'abondement
 } 1300€
- ❖ Restent 104€ d'abondement non rétribué qui correspondent à 297€ abondés à 35%, soit un total de 401€. Ces 401€ seront injectés dans le fond = S= Monétaire que vous pourrez « arbitrer » à votre guise à la clôture du WESOP.
- ✚ Restent $4000 - (700 + 2014 + 297) = 989€$
 - Ceux-ci restent affectés à l'augmentation de capital et bénéficient de la décote.

Cas N°2

- ❖ Plus de versements volontaires de janvier à juin
- ❖ Le salarié décide de placer les 700 premiers € dans un des 4 fonds ou un mix des 4 abondés à 100% du tableau ci-dessus et le reliquat dans le WESOP :
 - ✚ Les 700 premiers € → donnent 700€ d'abondement
 - ✚ Les 2011€ suivants → donnent 704€ d'abondement (2011x35%)
- ✚ Restent $4000 - (700 + 2011) = 1289€$
 - Ceux-ci restent affectés à l'augmentation de capital et bénéficient de la décote.

CE QUI NE CHANGE PAS

- ❖ 1404€ d'abondement annuel maxi sur le PEG
- ❖ Les années sans WESOP ou sans avenant à l'accord PEG → Cas N°1
- ❖ Le lien entre la décote et l'abondement

👉 Préconisation **FO** : pour toutes celles et ceux qui ne souhaitent pas se compliquer avec de possibles écrêtements d'abondement suivre les règles « Cas N°2 »